

Procès-Verbal de la Séance du 12 mars 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 mars à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Jean-Claude BAGUET, Maire.

Présents : Mmes Pascaline HAMONIER, Annick DUPONT, Sophie FOUCAULT, Dorothée GARNIER, Catherine GAMICHON -NOËL

Mrs Patrice CAUDRON, Frédéric LANGLOIS, Cédric DEMARCY, Philippe PICQUE, Patrick LAURENT, Sylvain CUYER

Absents excusés avec pouvoir :

Noémie BERTHE donne pouvoir à Dorothée GARNIER

Didier DAUBOIN donne pouvoir à Annick DUPONT

Absente

Murielle CAILLEUX

Formant la majorité des membres en exercice,

M le Maire demande de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Délibération concernant la participation au capital de la société publique locale ADTO-SAO
- Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête
- Dossier subvention 2024 – Aménagement de terrains de pétanque.

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 13 février 2024.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 13 février 2024.

2. Délibération concernant la participation au capital de la société publique locale ADTO-SAO

ACTIONNARIAT – ABONNEMENT – APPROBATION DES STATUTS – DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE

Par décision des assemblées générales extraordinaires du 16 décembre 2020, les sociétés ADTO et SAO ont fusionné en une société publique locale (SPL) dénommée ADTO-SAO. Le siège de l'ADTO-SAO est fixé à BEAUVAIS, 36 Avenue Salvador Allende – Bâtiment A.

Les actionnaires ont approuvé les Statuts et le règlement intérieur fixant les règles de fonctionnement et ont procédé à la nomination des membres du conseil d'administration.

La société mutualise désormais des compétences techniques, réglementaires et financières dans des domaines variés répondant très largement aux besoins exprimés par les actionnaires, et notamment ceux relevant des missions d'assistance technique départementale que le Département a confié à la société par convention.

Compte tenu de l'intérêt des services proposés par la société, je vous propose que notre commune en devienne actionnaire par l'acquisition d'au moins une action d'une valeur nominale de 150€, auprès d'un des actionnaires cédants.

Après délibération du vendeur et paiement du prix, un ordre de mouvement établi par la société constatera le transfert d'action(s).

Le montant de l'action étant en section d'investissement, le Conseil Municipal prend l'engagement d'inscrire les dépenses au compte 261 en M14.

Il est précisé qu'il est fait application des dispositions de l'article 1042 du CGI. Cette transaction ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.

La prise de participation au capital emporte adhésion aux Statuts et au règlement intérieur.

La qualité d'actionnaire permet de recourir aux services de l'ADTO-SAO, aux conditions définies au sous chapitre 1 du règlement intérieur, sous réserve d'avoir acquitté l'abonnement annuel dû à la société.

L'abonnement est facturé de droit en début d'année civile pour l'année complète et ce pour toutes les collectivités éligibles à l'assistance technique départementale. Il se calcule au prorata temporis la première année. Il est basé sur la population municipale, telle qu'elle ressort du dernier décret publié par l'INSEE lors de l'établissement de la facture.

Le montant a été fixé en tenant compte de la participation départementale et en fonction de la population municipale calculé par tranches telles que définies comme suit :

COLLECTIVITES	Pour la part de 0 à 10.000 hab.	1 € HT /habitant
	Pour la part de 10.001 à 50.000 hab	0,10 € HT /habitant
	Pour la part de 50.001 et au-delà	0,01 € HT /habitant

En qualité d'actionnaire, notre collectivité sera appelée à siéger aux assemblées spéciales des actionnaires minoritaires et aux assemblées générales d'actionnaires de la société et il convient d'en désigner ses représentants

Je vous propose, en ma qualité de maire, de représenter la collectivité au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires et des assemblées générales et de désigner Mme Pascaline HAMONIER en qualité de suppléant à ces fonctions.

Le conseil municipal approuve :

L'entrée au capital de la société publique locale ADTO-SAO par l'achat d'au moins une action d'une valeur nominale de 150 € auprès d'un actionnaire « cédant »

Approuve les Statuts et le règlement intérieur qui s'imposent à chaque actionnaire

Approuve le versement annuel d'un abonnement calculé, en tenant compte de la participation du département au titre de l'assistance technique départementale, sur la base de la population

Désigne Mr Jean-Claude BAGUET en qualité de représentant aux assemblées spéciales et assemblées générales de la société

Désigne Mme Pascaline HAMONIER en qualité de suppléant aux assemblées spéciales et assemblées générales de la société

3. Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête

Par délibération en date du 15 novembre 2023, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de Sente du Pont de Gournay située entre la rue Jean Touchard et la route de Dieppe en vue de sa cession à la Maison Familiale Rurale de Songeons ;

L'enquête publique s'est déroulée du 12 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclus.

Deux observations ont été formulées par Mme MONNIT CHOQUET et son fils M PELLERIN Adrien. Mr le Maire a informé le commissaire-enquêteur qu'un compromis a été trouvé afin de satisfaire toutes les parties. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est décidé :

- de désaffecter le chemin rural dit de Sente du Pont de Gournay, d'une contenance de 291m² en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à l'euro symbolique ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

4. -Dossier subvention 2024 – Aménagement de terrains de pétanque

Monsieur le Maire indique aux membres présents que dans l'idée d'une amélioration de notre cadre vie, il serait intéressant d'aménager des terrains de pétanques. Le cout hors taxes s'élève à 8 168€68.

Le plan de financement de cette opération serait la suivante :

Coût total HT :	8 168.68 HT
DETR	40% : 3 267.47
Département :	37% 3 022.41
Commune :	23% 1 878.80

Le projet étant susceptible d'être subventionné par l'Etat (DETR) et par le Conseil Départemental pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 14 pour, 0 contre, 0 abstention des membres présents et représentés, décide de :

Adopte le plan de financement exposé ci-dessus, sollicite une subvention auprès de la DETR et du Département pour l'année 2024,

Prévoit le financement ci-dessus au budget 2024,

Autorise et charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

5. Rapport d'analyse Police de l'eau

M le Maire présente le rapport d'analyse de la police de l'eau et présente les interventions à court terme entre 0 et 3 ans, au niveau de la station d'épuration et de la Place de la Halle.

Une demande de devis a été adressée à VEOLIA afin de chiffrer les travaux nécessaires.

6. Nouvelle tarification de la salle de l'ancienne école des garçons

M le Maire soumet la nouvelle tarification de la salle de l'ancienne école des garçons. Après concertation, Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de la location de la salle comme suit :

Prestations	Habitants de Songeons	Habitants hors Commune
1 ^{ère} journée avec Cuisine	150€ *	250€ *
Journée supplémentaire	75€ *	125€ *
Personnel communal Week-end	150€	
Vin d'Honneur	150€	
Evènement familial	75€	
Manifestation festive / Réunion	50€ la ½ journée	
Réunion : sans utilisation de la cuisine et sans repas	100€	

- * À ce tarif de location viendra s'ajouter la consommation d'électricité (tarif fixé à 0€30 TTC du Kw)

7. Rapport d'activité de la médiathèque

M le Maire présente le rapport d'activité de la médiathèque, les résultats sont encourageants.

Taux de fréquentation sur 4 ans :

3.268 en 2023

3.149 en 2022

2.924 en 2021

2.310 en 2020

Dorothee GARNIER informe que la boîte à livres connaît un vif intérêt auprès des habitants.

8. Point sur la deuxième phase des travaux de la « Redynamisation du Centre Bourg »

M le Maire fait un point sur les travaux de la « Redynamisation du Centre Bourg », ces derniers sont pratiquement terminés. Il reste l'implantation de la végétation, du mobilier urbain et de la signalisation.

9. Points sur les différentes commissions et questions diverses

M le Maire :

- Présente et commente le flyer contenant des informations concernant le ramassage des encombrants et un point de rappel au civisme
- Fait part de sa rencontre avec un chirurgien-dentiste qui souhaiterait s'installer sur la commune.
- Informe qu'une nouvelle coiffeuse s'est installée place de la Halle, et que deux fleuristes sont intéressées sur un même local
- Indique qu'aucune mention n'est stipulée dans le PLU concernant les fonds de commerce en vente dans la commune, afin que ces derniers restent en façade commerciale. Cette mention est bien indiquée dans le PLUiH
- Fais un retour sur la réunion mobilité organisée par la CCPV, malheureusement seulement trois élus étaient présents. Lors de cette dernière, la CCPV a évoqué de mettre à disposition un véhicule électrique sans permis à l'usage des habitants des communes qui adhèrent à ce dispositif. Les communes adhérentes auront à leur charge la tenue des plannings de réservation
- Informe que le bus pour l'emploi sera présent le mardi 19 mars
- Laisse la parole à Sophie Foucault pour présenter le rapport d'activité mensuel de NOOE EMPLOI
- Expose les litrages de la station-service qui sont en baisse par rapport à 2022 cela peut s'expliquer par : le télétravail, le prix coutant des grandes surfaces, moins de déplacements, et plus de véhicules électriques
- Informe que le repas du printemps de l'EPAHD aura lieu le 27 mars
- Indique qu'une nouvelle association « SONGEONS N'ROCK » a été créé en vue d'organiser une manifestation annuelle. La première aura lieu le 9 juin 2024
- Rappelle que les « Hauts de France Propre » se dérouleront le samedi 16 mars de 9h à 12h

Philippe PICQUE :

- Rappelle que le repas des cheveux blancs aura lieu le 17 mars à la salle des fêtes de Morvillers
- Informe que l'Assemblée Générale de la « Clique Songeonaise » aura lieu le lundi 25 mars à 19h à la Mairie
- Fait un retour sur la commission Déchets de la CCPV et présente les chiffres qui sont encourageants

Cédric DEMARCY :

- Demande de réfléchir sur un projet commun entre l'EPADH, la cantine scolaire et la MFR, concernant les déchets alimentaires
- Informe que l'un des élèves de la MFR a été nommé « Meilleurs Jeunes Bergers » lors du salon de l'Agriculture

Patrick LAURENT :

- Demande des informations suite à la visite de l'Evêque dans les locaux du Presbytère
M le Maire informe que le diocèse n'est pas contre ce projet, le dossier devra être présenté lors d'une prochaine commission diocésaine

Sylvain CUYER :

- Demande si le problème de stationnement Rue Simon a été résolu
M le Maire répond qu'il a pu rencontrer les personnes concernées et que pour le moment tout cela se passe bien
- Fait part d'une constante évolution de l'habitation sur la commune, et demande de réfléchir sur le potentiel de l'arrière-cours de l'ancienne boucherie LARCOPAGE, qui pourrait être exploité. Une réunion est programmée le lundi 18 mars à 18 h dans ces locaux

Dorothee GARNIER :

- Informe que le film « Chasse Gardée » a connu un franc succès, la salle était complète
- Le film à l'affiche au mois de mars est « Cocorico »
- Constate que certaines associations ne font pas le ménage avant leur départ de la salle de l'ancienne école des garçons
Un courrier va être envoyé à chaque association, pour rappeler les règles d'utilisation de la salle

Patrice CAUDRON :

- Constate que tous les jeudis, les automobilistes se garent sur les trottoirs de la rue de Morvillers, obligeant les piétons à passer sur la route
- Informe qu'une réunion du SIAEB est prévue le 13 mars

Frédéric LANGLOIS :

- Indique que l'entretien des massifs de la commune sera effectué par Stéphane BESNIER et Nicolas BOYENVAL
- Informe que le SIVT peut prendre à 100%, la réfection de la Mare de Riffin
- Est étonné de l'importance de l'« Ecole de Cirque de Morvillers », cette dernière est très bien équipée

Pascaline HAMONIER :

- Indique une augmentation des parts communales pour le budget du SIVOS, et précise qu'aucun investissement est prévu cette année dans les écoles

Fin de séance 21h40

Prochaine réunion le 9 avril 2024

